

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20210914-03-DE
Date de télétransmission : 06/10/2021
Date de réception préfecture : 06/10/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
13	10	10

Date de convocation

8 septembre 2021

DELIBERATION
BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 14 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre à dix-huit heures, le Bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC.

Absents : Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Pascal BARTOSIK.

Monsieur Laurent TROGRIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Accord-cadre multi attributaire relatifs à des travaux divers sur le Patrimoine Bâti du Bassin de Pompey – Attribution et autorisation de signer

N° de délibération : 3

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Dans le cadre de sa gestion patrimoniale et dans un souci de réactivité face aux différents incidents et dégradations sur le patrimoine bâti liées à l'usage et au temps, et face aux besoins de la collectivité d'améliorer ou d'adapter le cadre bâti, le Bassin de Pompey a lancé une consultation le 11 mai 2021 portant sur la réalisation de travaux divers sur la période 2021-2025 (4 ans).

Cette consultation revêt la forme d'un accord-cadre multi-attributaire alloti, à marchés subséquents.

L'accord cadre peut être attribué à 3 entreprises maximum par lot de travaux. Les titulaires seront mis en concurrence pour chaque marché subséquent, établi à la survenance du besoin.

Le montant maximum des travaux sur la durée totale du marché est de 650 000€ HT pour 4 ans, décomposé comme suit :

Lots	Désignation	Montant maximum HT
01	Électricité	150 000 €
02	Plomberie sanitaire, chauffage, ventilation	100 000 €
03	Menuiserie bois	100 000 €
04	Menuiserie aluminium et PVC	200 000 €
05	Métallerie et serrurerie	100 000 €
	TOTAL	650 000 €

Le 2 septembre 2021 et conformément aux critères de jugement des offres, la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable à l'attribution de l'accord cadre aux entreprises ci-dessous :

LOTS	ENTREPRISES PROPOSEES
01	EIFFAGE ENERGIE
	ENERGIES TERTIAIRE - CEGELEC
	KAUFFMANN
02	SCHILLOT
03	BALDINI
04	FRP
05	CHAUDRONNERIE LORRAINE

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 2 septembre 2021,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution de l'accord cadre alloti selon le tableau récapitulatif ci-avant, pour un montant maximum de 650 000 € HT.

AUTORISE le Président à signer l'accord-cadre et l'ensemble de ses marchés subséquents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC